



LE DOSSIER NOIR

Février 2008

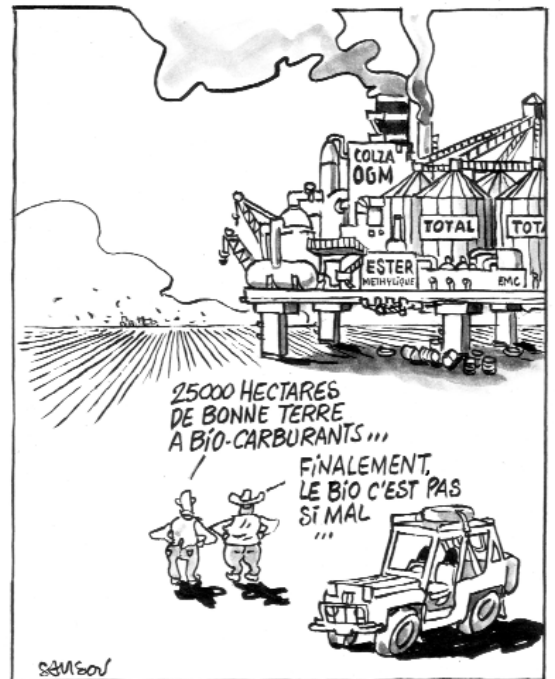
DES AGROCARBURANTS

D'un côté, la diminution des réserves d'hydrocarbures fossiles exploitables et le prix du baril de pétrole qui flirte avec les 100 dollars. De l'autre, des changements climatiques déjà tangibles tandis qu'une riposte d'envergure – par la réduction des émissions de gaz à effet de serre – tarde à se mettre en place.

Ce contexte semble donc particulièrement favorable à l'exploitation des agrocarburants qui sont présentés comme la panacée puisqu'ils sont censés réduire les émissions de gaz à effet de serre engendrées par le transport routier, rendre celui-ci moins dépendant des carburants d'origine pétrolière, et, cerise sur le gâteau, représenter un nouveau débouché pour l'agriculture...

Fin mars 2007, les 27 Etats membres de l'Union européenne ont approuvé l'objectif de porter à 10 % la part d'incorporation d'agrocarburants dans les carburants classiques d'ici à 2020. Surenchère côté français, puisqu'à Paris on fixe cet objectif à l'horizon 2015 (5,75 % dès 2008, 7 % en 2010), notamment à la suite du lobbying efficace de la FNSEA qui s'est placée parmi les plus ardents défenseurs de ces nouvelles filières.

A contre-courant, la Confédération paysanne a depuis plusieurs années dénoncé cet engouement. Aujourd'hui, nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour critiquer les orientations prises en matière de production d'agrocarburants, dont les effets « écologiques » reposent sur une imposture et dont l'impact à très court terme s'avère déjà désastreux dans les pays du sud. Le 25 octobre 2007,



(1) A titre d'exemple... : 3 millions d'hectares sont concernés par un projet de « palmeraies industrielles » en République démocratique du Congo, qui a signé un protocole d'accord avec l'entreprise chinoise ZTE International pour la production et l'exploitation de l'huile de palme.

en présentant son rapport sur les agrocarburants, Jean Ziegler, rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, n'a pas hésité à employer le terme de « crime contre l'humanité ⁽¹⁾ ». Mais la machine est désormais lancée. Un peu partout dans le monde, on construit des usines, on plante à tout-va. Les forêts brûlent. Les moyens mis en œuvre en faveur des agrocarburants sont colossaux. Et les chiffres vertigineux ⁽¹⁾.

Agrocarburants, de quoi parle-t-on ?

Il existe aujourd'hui trois grandes classes d'agrocarburants :

- **Les carburants issus des plantes oléagineuses** comme le colza ou le tournesol peuvent prendre deux formes :
 - les huiles végétales pures (HVP) obtenues par pressage à froid des graines ;
 - les esters méthyliques d'huile végétale (EMHV) aussi appelés Diester ou biodiesel, obtenus par la réaction du méthanol sur ces huiles.
- **Les carburants obtenus à partir de sucres :**
 - L'éthanol produit avec des plantes contenant du saccharose (betterave,

canne à sucre) ou de l'amidon (blé ou manioc, par exemple) ;

- L'éthyl tertio butyl éther (ETBE) obtenu par réaction de l'éthanol sur l'isobutène ;
- L'E85 qui contient jusqu'à 85 % d'éthanol, mais doit être utilisé par des véhicules spécifiques (voitures à carburateur modulable de type « Flex Fuel »).
- **Les carburants produits, sous forme gazeuse, par fermentation sans oxygène de toute matière organique** (déchets alimentaires, végétaux...) : ce biogaz (méthane) peut s'utiliser directement une fois épuré, comme le gaz naturel véhicule (GNV).

La France a choisi de privilégier l'utilisation des agrocarburants en mélange :

- ils sont principalement introduits en portion modérée (objectif 2010 : 7 % en valeur énergétique) dans les essences et gazoles. Le mélange est aujourd'hui livré de façon banalisée dans toutes les stations-service ;
 - ils sont mélangés en tant que cocarburants jusqu'à 30 %, pour être utilisés dans des flottes captives (bus, véhicules utilitaires...).
- C'est notamment le cas de l'ester d'huiles végétales (Diester).



En France, l'argent public coule à flots. Pourtant, les réponses aux questions primordiales que l'on est en droit de se poser demeurent floues :

- la production et le transport des agrocarburants ne sont-ils pas énergétivores ?
- leur impact sur l'effet de serre est-il positif ?
- quelles sont les conséquences sur les écosystèmes ?
- représentent-ils un avenir pour les paysans ?
- comment empêcher que la production d'énergie n'exerce, de fait, une concurrence avec la production alimentaire ?

L'information sur les conséquences catastrophiques de la production d'agrocarburants en Indonésie ou au Brésil, pourtant diffusée au compte-gouttes, commence à semer le doute. D'autant plus que les vertus « écologiques » des agrocarburants sont remises en question, et pas seulement par des chercheurs indépendants. Le Forum international des transports qui dépend de l'OCDE (un organisme que l'on peut difficilement qualifier de groupuscule altermondialiste) a publié en juin 2007 un communiqué pour exprimer « ses préoccupations dues au fait que peu de biocarburants semblent effectivement offrir un apport réel en termes de sauvegarde du climat ou d'indépendance énergétique, alors même que les biocarburants sont un moyen très coûteux pour répondre à ces défis ». « Il existe en effet un haut degré d'incertitude sur le bilan en termes d'émissions de gaz à effet de serre à partir de la production et de la consommation des biocarburants à la place du gazole ou de l'essence. Certains biocarburants peuvent même aboutir à davantage d'émissions que les produits pétroliers. » (Paris, 12 juin 2007)

Le vent serait-il en train de tourner ? Début décembre, le lobby français de l'éthanol (France betteraves, Passion céréales et SNPAA) lançait une campagne largement diffusée dans la presse et aux parlementaires à l'occasion du débat sur la défiscalisation des agrocarburants (discussions sur la loi de finances 2008). Intitulé « Bioéthanol, nous tenons

nos engagements ! » ce dossier « d'information » s'appuie sur des affirmations mensongères (lire en page 3). On n'en attendait pas moins. Mais, fait nouveau, les prétentions écologiques ont été sérieusement revues à la baisse : désormais, la substitution de l'essence par de l'éthanol permettrait une diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre seulement, alors que la FNSEA, par exemple, a toujours affirmé que cette réduction était de 75 %⁽³⁾.

Le lobby de l'éthanol met de l'eau dans son alcool... et admet de fait que les études « scientifiques » qui justifient la course en avant des agrocarburants sont non seulement sujettes à caution, mais aussi truquées au gré des besoins des groupes de pression.

C'est le cas notamment de l'étude Ademe-Direm-Price Waterhouse Coopers de 2002, document de « référence » des éthanoliers français dont les lacunes, flagrantes, ont depuis longtemps été dévoilées par des associations environnementales et dénoncées par la Confédération paysanne.

En août 2007, l'Ademe a fini par publier un appel d'offres pour la révision de cette étude. Le travail a été confié à un bureau d'études indépendant et à un « comité technique » sans surprise : il est constitué essentiellement de représentants des structures déjà présentes au comité de pilotage en 2002 et ayant toutes peu ou prou des intérêts dans le développement des agrocarburants. Mais soyons optimistes : deux représentants de l'association environnementale Réseau action climat France ont été admis. Leur tâche sera rude... la nouvelle étude doit être publiée en mars.



(3) 75 % était en effet le chiffre avancé quelques mois auparavant, notamment dans la contribution de la FNSEA au Grenelle de l'environnement.

Tiens, revoilà les OGM...

Le développement des agrocarburants est aussi une aubaine... pour les marchands d'OGM. La plupart des réticences aux cultures génétiquement modifiées concernent en effet la production alimentaire. Et pour les promoteurs d'OGM, les agrocarburants ouvrent de nouveaux horizons : le 21 mars 2007, Monsanto et BASF signaient un accord prévoyant un investissement commun de 1,5 milliard de dollars pour développer des OGM destinés aux agrocarburants. Autre exemple : la plus grosse entreprise de biotechnologies forestières au monde, ArborGe, a obtenu au printemps 2007 l'autorisation de planter au Brésil des eucalyptus génétiquement modifiés destinés à la production d'éthanol : des arbres qui ont l'« avantage » de fabriquer moins de lignine (qui donne la rigidité

au bois) et davantage de cellulose. « Bienvenue sur la planète des arbres mous », annonce Fabrice Nicolino⁽¹⁾, qui dénonce le danger de dissémination par le pollen. Nul doute que, côté français, la tentation sera grande de ne pas passer à côté des « progrès » de la science : le président de Sofiprotéol⁽²⁾, Xavier Beulin, premier vice-président de la FNSEA, n'a jamais caché son intérêt pour les OGM : « L'agriculture européenne doit allier compétitivité et qualité pour répondre aux nouvelles attentes de la société, mais aussi pour préserver le revenu des agriculteurs. A cet égard, les biotechnologies offrent une véritable réponse que les producteurs agricoles français et européens se doivent de maîtriser. » (Lettre d'information sur les plantes transgéniques n° 6, janvier 2003.)

(1) cf. « Pour en savoir plus » en dernière page.

(2) Créé en 1983, Sofiprotéol est l'établissement financier de la filiale française des huiles et protéines végétales. A travers ses participations majoritaires en transformation des oléagineux (Lesieur, Saipol, Diester Industrie) et en nutrition et santé animales (Groupe Glon), cette société réalise un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards d'euros.



Comment le contribuable finance... un monopole

Vu leur faible rendement énergétique, les filières industrielles de production d'agrocarburants ne peuvent prétendre à la moindre rentabilité économique. Si certains groupes agro-industriels ont investi ce secteur, c'est parce qu'ils ont réussi à obtenir des pouvoirs publics une prise en charge importante.

• **La « défiscalisation » des agrocarburants.** De fait, une tromperie : ils ne sont pas du tout défiscalisés. A la pompe, l'automobiliste paie, sur la part d'agrocarburant qu'il achète, la même TIC⁽¹⁾ que sur l'essence (0,59 €/litre) ou sur le diesel (0,42 €/litre). L'Etat en restitue une partie (0,33 €/litre pour l'éthanol et 0,25 €/litre pour le Diester) au distributeur pour financer les opérations de mélange et compenser le surcoût du carburant.

• **La TGAP.** Le gouvernement a décidé d'étendre la taxe générale sur les activités polluantes aux carburants non additivés. Or, la société Sofiprotéol, est en situation de monopole sur le marché de l'EMHV*

agréé par l'Etat. En achetant 1 m³ de Diester, les distributeurs de carburants s'exonèrent de TGAP sur 26,3 m³ de gazole (chiffres 2007, au taux légal d'incorporation de 3,8 % en volume), soit une « économie » de 715 €. La société Sofiprotéol, grâce à sa situation de monopole, est en mesure d'exiger de ses clients le versement intégral de la « défiscalisation » et surtout une part substantielle de la TGAP « économisée » : 270 €/m³... A l'arrivée, cela représente pour Sofiprotéol une subvention de 242 € par tonne de colza utilisée à des fins énergétiques !

Le paysan qui a investi dans une presse à huile pour assurer l'indépendance énergétique de son exploitation ne bénéficie pas de telles largesses : s'il utilise son colza pour faire de l'huile végétale pure (HVP)⁽²⁾, il reçoit une aide de 45 euros à l'hectare au titre de l'ACE (aide aux cultures énergétiques), mais il n'obtiendra qu'une subvention de 2,2 € à la tonne (en économisant la faible TIC sur le fioul agricole – 0,0066 €/l), soit cent fois moins que Sofiprotéol.

(1) TIC : taxe intérieure de consommation qui a remplacé la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers).

(2) Le bilan énergétique de l'HVP est pourtant bien meilleur et les émissions de gaz à effet de serre bien moindres que ceux des agrocarburants industriels : les émissions produites par l'HVP sont, par exemple, dix fois moindres que celles du fuel !

* EMHV, ETBE... : lire l'article « De quoi parle-t-on ? » en page 1.

Les mensonges du lobby de l'éthanol

Bioéthanol : une énergie renouvelable

Un carburant compétitif !
Le bioéthanol est une des solutions biocarburantes et éthanol (E85) : il aura 5,2% de bioéthanol dans votre réservoir, puis 7% en 2010 et 10% en 2015. Des carburants biocarburants qui permettront à l'Etat de réduire les dépenses.

Une énergie plus propre !
Produire du bioéthanol, c'est 40% de moins de CO₂ en moins dans l'atmosphère. Cette énergie à base végétale, donc renouvelable, équilibre que 7% des surfaces cultivées en France en 2008.

Un bénéfice pour l'économie !
Le bioéthanol, c'est une industrie nouvelle pour la France. C'est moins d'importations. C'est plus d'emplois. C'est plus d'indépendance énergétique.

BIOÉTHANOL : NOUS TENONS NOS ENGAGEMENTS !

Pour répondre aux engagements du gouvernement et de l'Union européenne en faveur d'une politique d'énergie renouvelable :

- Plus de 200 000 agriculteurs, betteraviers et céréaliers, acteurs du développement durable.
- 1 milliard d'euros d'investissements industriels en France entre 2006 et 2008.
- 3 nouvelles usines éco-performantes déjà en production en Picardie et en Normandie (Tereos), en Champagne-Ardenne (Cristal Union), d'autres en construction.
- Des constructeurs automobiles et des distributeurs de carburants engagés à nos côtés.

93 % des Français d'accord pour utiliser les biocarburants*

Bioéthanol, continuons !

Les producteurs de bioéthanol
www.bioethanolcarburant.com

Banket National des Producteurs d'Éthanol Agricole • Thésion Céréalière • France Betteraves

* Sondage réalisé par le cabinet de conseil en études de marché et en marketing de la société Kantar Worldpanel.

L'épineuse question des coproduits

Les coproduits des usines d'éthanol sont censés être valorisés pour réduire l'importation de protéines...

Faux : le soja est à 70 % destiné aux élevages industriels de volaille où il ne peut être remplacé par les drêches de blé ou de maïs, insuffisamment concentrées en protéines et carencées en certains acides aminés. Seuls les 30 % restants, utilisés pour les bovins et les porcs, sont substituables... pour lesquels les producteurs de Diester sont déjà sur les rangs avec leurs tourteaux de colza et de tournesol. Il va y avoir du surplus...

Pour sauver la filière éthanol, qui ne peut prospérer que grâce au montant important des subventions directes et indirectes, les éthanoliers français (France betteraves, Passion céréales et SNPAA) avaient lancé une campagne de presse au moment du vote de la loi de finances 2008.

Une fois de plus, leurs arguments sont mensongers.

• **Un carburant compétitif ? Non !** Le coût de la production d'éthanol produit en France est largement supérieur au coût de la production d'une quantité énergétiquement équivalente d'essence. L'E85 n'est compétitif que parce que l'Etat renonce à percevoir la quasi-totalité de la TIC (taxe intérieure sur les carburants) sur ce carburant. Le manque à gagner pour le budget de l'Etat par rapport à une quantité énergétiquement équivalente d'essence représente plus de 1000 € par hectare de blé et atteint 3200 € par hectare de betterave destinée à la production d'éthanol utilisé pour l'E85 (barèmes 2007).

• **Une énergie plus propre ? Non !** 40% d'émissions de CO₂ en moins c'est un chiffre valable uniquement pour l'éthanol de blé utilisé en mélange direct dans l'essence, et encore, si les drêches sont bien valorisées en alimentation animale... Pour l'éthanol de maïs dont les coûts de culture sont plus lourds et pour la betterave qui nécessite une transformation plus coûteuse, l'impact sur la

diminution des émissions de gaz à effet de serre est beaucoup plus faible (circonstance aggravante : l'essentiel de l'éthanol est incorporé sous forme d'ETBE* dont le bilan est négatif).

• **Un bénéfice pour l'économie ? Non !** Voici les conclusions d'un rapport publié en 2006 dans la *Lettre de prospective du Sénat*⁽¹⁾ : « Les effets [du plan bioéthanol] sur les créations d'emplois [...] paraissent largement surestimés. On peut penser qu'il s'agira davantage d'emplois ruraux maintenus que d'emplois créés et certainement pas de créations nettes d'emplois, compte tenu des incidences macro-économiques du prélèvement effectué sur la consommation des ménages pour financer ce plan. En tout état de cause, l'effort fiscal par emploi "créé" ou maintenu est considérable : 60 000 € par emploi au titre de la défiscalisation, auquel il faudrait ajouter une somme encore supérieure, de l'ordre de 93 000 €, au titre de la TGAP. »

Les bénéfices réels sont, eux, pour une poignée d'entreprises, tel Sofiprotéol (Société financière de la filière des protéagineux et des oléagineux) qui possède en France le monopole de l'estérification. Sur les 3,6 millions de tonnes de biodiesel qui devraient être produites à l'horizon 2010, 2,3 devraient l'être par Diester Industrie², filiale de... Sofiprotéol.

(1) Rapport réalisé par le conseil général des Mines, l'inspection générale des Finances et le conseil général du Génie rural des eaux et forêts.
(2) Le Monde daté du 05.06.2007.



La position de la Confédération paysanne

► Le premier objectif de l'agriculture est alimentaire

La première énergie que doit fournir l'agriculture est l'énergie alimentaire. Les besoins alimentaires de toutes les populations doivent être couverts, en quantité, en qualité et en diversité. Déjà menacées par la demande urbaine et industrielle et par les infrastructures, les surfaces agricoles ne sont pas extensibles. Elles devront répondre prioritairement à l'augmentation de la demande alimentaire mondiale (la population mondiale devrait atteindre 9 milliards d'individus d'ici à 2050) sinon les drames humanitaires sont à venir : les stocks de céréales n'assurent plus que 57 jours de nourriture à la population mondiale, alors que le niveau de sécurité est de 70 jours.

► La Confédération paysanne demande donc la suspension de la mise en œuvre des programmes actuels sur les agrocarburants et de l'affectation de soutiens spécifiques aux cultures énergétiques (en particulier dans le cadre de la PAC).

La Confédération paysanne réclame un véritable débat citoyen préalable à l'élaboration de toute politique publique dans ce domaine.

► La réduction des gaz à effet de serre passe avant tout par une remise en question de nos systèmes et de nos pratiques agricoles

L'agriculture peut prétendre produire plus d'énergie qu'elle n'en dépense et elle doit viser à réduire au maximum sa part dans les émissions de gaz à effet de serre. Pour nourrir la planète, l'agriculture émet 26 % des émissions de gaz à effet de serre (plus si l'on prend en compte les émissions dues à la fabrication des engrais et pesticides, aux industries agroalimentaires, à l'utilisation d'emballages, au transport et à la distribution).

Question de vocabulaire

Biocarburant, carburant vert... autant de dénominations qui peuvent prêter à confusion. Le vocable « biocarburant » (du grec *bios*, qui signifie vie et du latin *carbo*, qui signifie charbon et évoque le carbone) signifie que ce carburant est obtenu à partir de matériaux organiques.

La Confédération paysanne utilise le terme « agrocarburants » car le terme « bio » est associé par le grand public aux produits de l'agriculture biologique. Or, on ne roule pas « bio » avec de l'éthanol fabriqué à base de maïs bourré de pesticides ou de plantes OGM. Pour l'heure, il est même clair que ces carburants ne sont verts que par la couleur des dollars qu'ils brassent...

► La Confédération paysanne demande la promotion de l'agriculture paysanne qui répond à ces enjeux d'économie et d'autonomie ainsi que la relocalisation de la production et des échanges.

► Dénoncer la logique actuelle et exiger la transparence

Les différents projets en cours visent à promouvoir des filières industrielles favorisant la culture intensive : concentration et course au rendement avec un fort usage d'intrants (engrais et pesticides entre autres) responsables de la pollution des sols et des eaux. Contribuant à la fin des jachères – dès 1992, la réforme de la PAC autorisait la culture (sans perte des primes !) des terres « gelées » si la production n'est pas destinée à l'alimentation – l'expansion des cultures destinées aux agrocarburants est une menace pour la biodiversité, même à l'échelle européenne. Et que dire des monocultures dans les pays du sud qui s'étendent au détriment des cultures traditionnelles ou des forêts primaires ? Présentées en France comme un nouveau débouché pour l'agriculture, les productions destinées aux agrocarburants ne sont pas achetées à des prix rémunérateurs... et seront vite mises en concurrence avec les importations (l'implantation des usines dans des zones portuaires, à Sète ou à Rouen, n'est pas le fruit du hasard).

► La Confédération paysanne estime que les agrocarburants développés à l'heure actuelle en France, le « biodiesel » et le « bioéthanol », sont des leurres, et au niveau de leur intérêt énergétique, et en tant que solution durable pour une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Quant à la deuxième génération d'agrocarburants, rien ne permet de dire aujourd'hui qu'elle présentera de meilleurs bilans environnementaux que la génération actuelle.

► Si l'agriculture répond en premier lieu à sa vocation alimentaire, il est concevable alors que l'on envisage d'utiliser des surfaces agricoles à d'autres productions et éventuellement à des agrocarburants. A condition de :

- présenter une efficacité énergétique optimale et des émissions de gaz à effet de serre minimales ;
- avoir un impact environnemental positif (en prenant en compte toute la chaîne de production et de distribution) ;
- générer des coproduits utilisables ;
- avoir un impact sur le revenu des paysans.

Par ailleurs, le coût fiscal doit refléter le bénéfice environnemental réel de ces filières. Dans un contexte local, seul le développement des huiles végétales pures et certains projets de méthanisation pourrait présenter un intérêt dans une optique d'autonomie énergétique des exploitations.

Pour en savoir plus :

• Une lecture critique du rapport de l'Ademe 2002 •

Dans les dossiers d'actualité du site de la Conf' : www.confederationpaysanne.fr

• Les enjeux énergétiques de l'agriculture • Actes du colloque de Taissy, novembre 2006.

Sur le site de la Conf'.

• Agrocarburants : synthèse des travaux d'Eden • Energie durable en Normandie, décembre 2006.

Sur le site de la Conf'.

• Les cinq mythes de la transition vers les agrocarburants • Eric Holtz-Gimenez *Le Monde diplomatique* (juin 2007)

www.monde-diplomatique.fr/2007/06/HOLTZ_GIMENEZ/14846

• L'association Eden (Energie durable en Normandie)

www.espoir-rural.fr

• Le Réseau action climat france • www.rac-f.org

• « La Faim, la bagnole, le blé et nous » • Fabrice Nicolino, éditions Fayard 2007.

Ce document est produit par la Confédération Paysanne. Il a été réalisé avec le soutien de la FADEAR.



Confédération Paysanne
104, rue Robespierre,
93170 Bagnolet.
Tél. : 01 43 62 04 04
Fax : 01 43 62 80 03
contact@confederationpaysanne.fr